

Communiqué de presse

La surveillance affaiblit la compétitivité de la Suisse

Consultation sur les ordonnances relatives à la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication

Berne, le 30 juin 2017 – Le Conseil fédéral envisage d'adapter la surveillance de la correspondance par télécommunication aux nouvelles technologies. Des obligations supplémentaires pour les fournisseurs de services de télécommunication suisses existants ainsi que l'extension à de nouvelles entreprises jusqu'ici non concernées compromettent l'avancée de la numérisation et sont préjudiciables au site économique suisse. Dans sa prise de position sur les ordonnances d'exécution de la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication, l'Association Suisse des Télécommunications (asut) en appelle donc à l'élaboration de solutions différenciées pour des services Cloud modernes ainsi qu'à une clarification transparente et définitive concernant les services et les entreprises concernés par les obligations en matière de surveillance. Par ailleurs, il y a lieu de s'assurer que la position concurrentielle des fournisseurs de services de télécommunication suisses ne soit pas affaiblie par de nouvelles mesures de surveillance.

Le secteur des télécommunications suisse reconnaît que les mesures de surveillance dans la correspondance par télécommunication doivent être adaptées aux évolutions technologiques. Cependant, les propositions du Conseil fédéral dans les ordonnances de mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale du 18 mars 2016 sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) vont trop loin. Elles compromettent la numérisation de l'économie et de la société et affaiblissent la compétitivité de la Suisse.

Ainsi, les services Cloud sont désormais également assujettis à la surveillance, bien qu'il ne soit pas précisé lesquels de ces services sont concernés. En sus de la téléphonie par Internet et des services de messagerie instantanée, il pourra à l'avenir s'agir des plates-formes de chat dans le commerce en ligne, sur lesquels les clients échangent leurs expériences, ou des plates-formes de stockage aux fins de conservation ou d'échange de documents et de fichiers. A cet égard, il a été oublié que les banques suisses proposaient des «coffres-forts numériques» de documents et que les dossiers de patients étaient également des plates-formes de stockage. Ces exemples montrent clairement que l'imprécision des ordonnances risque d'induire de graves problèmes dans la pratique.

En outre, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à utiliser des services Cloud pour le courrier électronique, les calendriers ou les carnets d'adresses, mais aussi pour la comptabilité, les fichiers clients ou la planification d'entreprise. Là encore, les ordonnances ne livrent pas d'information fiable concernant le fait de savoir si ces services sont désormais assujettis à la surveillance ou pas. Le fait que, dans le même temps, les entreprises concernées soient menacées par des dispositions pénales substantielles rend la situation encore plus préoccupante pour le site économique suisse.

En outre, les fournisseurs de services de télécommunication existants qui contribuent aujourd'hui déjà à la surveillance des services de télécommunication sont confrontés à de nouvelles exigences. Dans le contexte de la concurrence internationale, les fournisseurs suisses se trouvent défavorisés par rapport aux gros fournisseurs. Ainsi, les nouvelles obligations relatives à l'enregistrement des données clients nuisent à l'attractivité et à la compétitivité des offres suisses.

Dans sa prise de position, asut demande à ce que les ordonnances soient examinées quant aux conséquences négatives qu'elles induisent pour la numérisation de la Suisse et qu'elles soient corrigées en conséquence.

Renseignements complémentaires: Peter Grütter, Président asut, +41 (0)79 334 52 12

A propos de l'asut

L'asut est la principale association du secteur des télécommunications en Suisse. Conjointement avec nos membres, nous organisons et façonnons la transformation numérique en Suisse et nous engageons pour la mise en place de conditions-cadres politiques, juridiques et économiques optimales pour l'économie numérique.

L'asut mise sur trois facteurs de succès pour la force d'innovation du pays. La Suisse doit

- se positionner comme le pays offrant le meilleur réseau de communications du monde, ainsi que des services de tout premier ordre grâce à une concurrence équitable et libre,
- se profiler au travers de systèmes solides et d'infrastructures intelligentes,
- enfin, s'imposer en tant que pôle de formation et de recherche adapté à la société numérique et à l'univers économique.

Informations complémentaires: www.asut.ch